L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt situé coin Lafayette et Fourcher—métal jaune.

Par J. B. Crozat, à la Bourse des Marchands—Propriété dans le faubourg Franklin—Succession O. B. Nicholson.

Par le shérif—A midi au City Hotel—Propriétés améliorées situées dans l'angle des rues Ste Anne et Roman et rue Musique entre Urquhart et Girod.

Par Francis Fernandez à 10 heures, à son magasin situé à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, No 114—Marchandises sèches, souliers, &c.

Par Placide J. Spear, à 10 heures et demie, dans la rue Poydras, No 185, entre Baronne et Dryades—Le Mirror Coffee House.

L'Intervention au Mexique.

Les nations ne combattent pas, en général, pour des idées, quoiqu'en ait dit l'empereur Napoléon III à propos de la guerre d'Italie. Il ne faut donc pas supposer que c'est par sympathie pour les misères du peuple Mexicain, que les grandes puissances européennes ont résolu d'intervenir à main armée dans les affaires de cette république. Les prétextes invoqués pour justifier cette infraction flagrante au principe de non-intervention sont: la non exécution par le Mexique de ses obligations pécuniaires et le désir charitable de mettre un terme à l'anarchie qui désole ce malheureux pays. Mais on peut faire observer qu'il y a bien longtemps que le Mexique ne paie pas ses dettes et qu'il semble étrange d'employer une sorte de contrainte par corps envers un peuple quand la tendance en Europe est d'abolir l'emprisonnement pour dettes à l'égard des individus. Cet emploi de la force brutale, vis-à-vis d'une nation hors d'état de se défendre, est d'ailleurs en contradiction formelle avec la prétendue sympathie qu'on invoque, d'un autre côté, pour justifier l'intervention et l'établissement d'un protectorat. Enfin nous demanderons: pourquoi cette intervention aujourd'hui plutôt qu'il y a dix ans ou plutôt qu'il y a deux ans? Il n'y a plus qu'un seul gouvernement au Mexique et c'est à peine si on lui a donné le temps de s'organiser et de sortir des embarras que lui a légués la guerre civile.

Disons donc la vérité. Les trois puissances alliées profitent de l'occasion, que leur présente la situation actuelle des anciens Etats Unis, pour renverser l'échafaudage de la doctrine Monroe et élever des barrières aux tendances envahissantes du peuple américain. Il était évident que du train dont allaient les choses depuis une vingtaine d'années le Mexique se serait trouvé englouti par des acquisitions successives dans la grande république de l'Amérique du Nord, et que les tentatives prématurées des flibustiers sur l'Amérique Centrale présageaient le même sort aux petits Etats de cette région. A tout prendre les Etats Unis s'étaient déjà assuré le contrôle des deux voies de communication qui relient l'Atlantique au Pacifique—l'isthme de Panama et l'isthme de Tehuantepec.

Les puissances européennes voyaient avec impatience et non sans inquiétude s'étendre ainsi tout autour du golfe qui renferme leurs colonies des Antilles, l'influence américaine. L'Espagne, surtout, regardait, d'un œil jaloux ces empiètements, qu'elle considérait à juste titre comme une menace contre le plus riche joyau de sa couronne—Cuba, la reine des Antilles.

On comprend, donc, la portée politique de l'intervention au Mexique. En la forme, les alliés déclarent bien que le droit sera réservé au peuple du Mexique de choisir son gouvernement; mais ils ne cachent pas la prévision que ce gouvernement sera une monarchie, puisqu'ils s'engagent à ne pas favoriser tel ou tel prétendant. Pour qui sait ce que parler veut dire en politique, il est clair que le Mexique recevra un roi comme la Grèce a reçu Othon de Bavière, de la main de ses hauts protecteurs.

L'établissement d'une royauté au Mexique est une première entrave apposée à l'esprit d'extension du républicanisme américain, et c'est un premier point de gagné pour l'influence européenne. Par un protectorat habilement ménagé, les alliés maintiendront cette influence et obtiendront tous les avantages commerciaux et de transit, dont les Etats-Unis avaient cherché à se réserver le privilége exclusif. Puis, comme il n'y a que le premier pas qui coûte, à l'aide d'un prétexte facile à créer, le protectorat européen arrivera naturellement à s'étendre sur les républiques de l'Amérique Centrale, où l'anarchie n'est pas moins grande qu'au Mexique. Le contrôle des isthmes passera des mains des Etats-Unis à celles des alliés. Déjà, le gouvernement fédéral a fourni à la Nouvelle Grenade un sujet de plainte en faisant escorter des prisonniers californiens à travers l'isthme de Panama et en refusant d'obtempérer aux réquisitions de l'autorité locale. La violation du territoire a été là un fait brutal et patent, et le sujet ne prête pas à discussion comme l'affaire du Trent.

Tels sont, probablement, les résultats qu'ont eu en vue les signataires du traité d'intervention, et les proportions considérables, données aux expéditions navales envoyées contre le Mexique s'expliquent par ce fait qu'on a voulu ôter au gouvernement des Etats Unis toute velléité de s'opposer au projet des alliés, et avoir, pour le cas où il tenterait de résister, des forces suffisantes pour rendre vaine cette opposition.

Si Lincoln laisse faire ou se contente de protester par la voie diplomatique, l'expédition suivra son cours, et les alliés auront mettre à profit la liberté d'action qui leur sera laissée. S'il résiste, cela pourra conduire à une guerre immédiate, car les amiraux auront, sans doute, reçu l'ordre d'exécuter leurs instructions à tout risque. C'est là une éventualité prévue et c'est une de celles que la France, aussi bien que l'Angleterre ou l'Espagne, ne verrait peut être pas avec déplaisir, car les têtes couronnées, en Europe, commencent à se fatiguer des insolences d'un Yankee comme M. Seward.

Le rôle du Sud est de laisser faire, d'abord parce qu'il n'a pas voix au chapitre, et parce qu'ensuite ses intérêts ont complètement changé depuis la sécession. Il favorisait jadis l'extension du côté du Mexique afin d'augmenter le nombre des Etats à esclaves et de contrebalancer la prépondérance dans le Congrès des Etats libres. Cette raison n'existe plus aujourd'hui. La Confédération du Sud a plus de territoire qu'il ne lui en faut pour quintupler sa production, et politiquement elle ne ferait que perdre de la force en s'étendant. Le règne de la flibusterie est mort dans le Sud. Le Mexique ne trouvera pas en nous des acquéreurs pour ses lambeaux d'Etat, et l'Espagne doit être convaincue que l'île de Cube n'excite dans les Etats Confédérés aucun regard de convoitise. Nous pourrions craindre les conséquences d'une intervention européenne et le voisinage d'une monarchie protégée, si l'ambition de chacune de trois puissances n'avait un frein dans la rivalité des deux autres. La France, l'Angleterre et l'Espagne sont, d'ailleurs, les trois nations d'Europe avec lesquelles nous devons être le plus liés par des intérêts réciproques.

L'Ami des Volontaires.—Tel est le titre d'un joli petit journal, imprimé sur papier de couleur, dont nous avons trouvé un exemplaire sur notre bureau. Il nous a été adressé par les éditeurs, qui ne sont autres que quelques unes des jeunes filles, élèves de la haute école du quatrième district. L'Ami des Volontaires a été crée dans une pensée toute patriotique, l'intention des fondateurs ayant été de consacrer le produit des ventes à grossir le budget des volontaires. Nous avons reçu de mesdemoiselles Gertrude C., rédacteur en chef, Susie O, critique, et Mary P., rapporteur, les deux premiers numéros de leur journal avec prière de constater le résultat déjà obtenu.

Il a été tiré 3761 exemplaires, dont 3705 ont été vendus. La recette a été de $370 50 et les frais de $125 40, il est donc resté une balance de $265 15 pour les volontaires.

Nos jeunes et aimables confrères nous prient d'annoncer qu'il ne paraîtra plus qu'un seul numéro qui sera mis en vente pour Noel. Nous signalons le fait aux élèves des écoles publiques et particulières avec l'espoir que ce numéro atteindra une circulation considérable. "L'Ami des Volontaires" est rédigé avec talent et contient une série d'articles pleins de fraîcheur et d'imagination sur des sujets variés. On en trouvera des exemplaires au prix de dix cents dans les librairies.

Les dames du Kentucky.—Le *Courier*, de Bowling Green, dit que les jeunes gens du parti du Sud, dans le comté de Christian, Kentucky; qui se sont enrolés ont reçu la circulaire suivante:

"Notre comité apprend que vous manquez [illegible] disponibles qu'une délicate [illegible] pour votre sûreté personnelle [illegible] employer à la défense de vos [illegible] menacés par les envahisseurs. Nous pourrons probablement [illegible] qui se serviront de ces [illegible] nous trouvons pas, quelques [illegible] sexe sauront les utiliser. Nous [illegible] bien les envoyer aux soins du comité du quartier général du général Tilghman.

Comité des dames des Droits du Sud.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(DEPECHES DE NUIT.)

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Bâton Rouge, 13—Au Sénat, les bills suivants ont été introduits:

Un bill autorisant l'émission de bons d'Etat en faveur du chemin de fer conformément à l'ordonnance de la Convention, prescrivant qu'il soit fait donation des terres nécessaires pour la construction d'un chemin de fer entre la Nouvelle Ibérie et Orange, dans le Texas;

Un bill amendant les lois relatives à la manière de collecter les revenus;

Un bill à l'effet d'autoriser les maisons de jeu et de punir celles qui ne seront pas munies d'une licence;

Un bill pour encourager la construction de navires dans cet Etat et pour abolir la place de Surintendant de l'Education publique.

Les deux Chambres ont voté un bill allouant $50,000 pour le paiement des volontaires de la Louisiane.

A la Chambre, un mémoire émanant des citoyens de la Nouvelle-Orléans, où il est établi que les banques seules peuvent venir au secours du peuple, a été référé au comité spécial composé de planteurs de coton. Quelques membres ont essayé de le faire renvoyer devant le comité des banques, mais ils ont échoué.

Une résolution conjointe a été adoptée, qui déclare que la Législature est d'avis que les droits d'entrée sur les articles d'importation étrangère soient suspendus pendant la durée de la guerre.

Il a été adopté une résolution ordonnant au comité de finances de faire un rapport sur un bill pour l'assomption par l'Etat de la taxe de guerre confédérée.

DE COLUMBUS.

Les Fédéraux se portent en grand nombre sur la rivière Tennessee.

Columbus, 13 décembre.—Il y a eu un grand émoi ici, hier, et le général Bowen a encore reçu des renforts, un régiment de Féliciana et un régiment de Union City. Les Fédéraux ont changé leur politique à Cairo. Maintenant, il n'est plus permis à personne de partir de la ville, et toutes communications ont cessé. Les transports du gouvernement sont faibles dans le jour, mais se font activement pendant la nuit, et on suppose dans les régions officielles que les Fédéraux se portent en nombre immense sur la rivière Tennessee dans le but de couper toutes communications avec Bowling Green.

DE CHARLESTON.

Nouveaux détails sur l'incendie.

Charleston, 13—Le *Mercury* de ce matin dit que dans l'incendie d'hier, cinq églises ont été brulées, la cathédrale, l'église St-Pierre et l'église Episcopale dans la rue Cumberland, ainsi que l'église Méthodiste et l'église Circulaire. Entr'autres édifices détruits, se trouvent l'Institut, la salle St André, la Bibliothèque des Apprentis, l'office de l'Express du Sud, les Caisses d'Epargnes de Palmetto et de Charleston, la salle de la Société des Arts, une presse à coton, la fonderie de Cameron & Cie. Tous les esclaves de la ville ont travaillé avec zèle et bon vouloir à éteindre l'incendie. Le capitaine J. E. Bowers a été légèrement blessé par une explosion.

Le *Courier* donne une liste de 200 ou 300 victimes du feu, et dit que la perte sera de cinq à sept millions. Russell, dans la manufacture duquel le feu s'est déclaré, pense qu'il a été mis par un incendiaire ou qu'il a été occasionné par la négligence des nègres logés près de son établissement.

Des rapports de Beaufort disent que les Yankees se sont avancés et ont pris position près du Port Royal Ferry, mardi dernier, qu'ils ont traversé sous le couvert de leur artillerie et ont débarqué sur le continent, où ils ont détruits quelques travaux avancés des Confédérés.

D'Augusta.—Augusta, 13—Il a été tenu ici un meeting public dont le but était d'organiser des souscriptions pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Charleston. Plus de $5000 ont été souscrites en très peu de temps.

De Richmond.

Richmond, 13—G M. Hill, de la Nouvelle Orléans, a été trouvé mort dans sa chambre à l'hôtel Spottswood, hier matin. On suppose qu'il est mort d'apoplexie.

Du Nord via Richmond.

Washington, 10.—La lettre de Seward au ministre Dreyton en France a été publiée. Seward y exprime le plus vif désir d'abolir les corsaires et rejette la proposition de neutralité. Wilkes, dans son rapport officiel de l'arrestation de Mason et Slidell accuse l'agent anglais de complicité dans leur fuite en Europe.

Congrès du Nord.

Washington, 10.—Pendleton, de l'Ohio, a fait la motion que le Congrès a seul le pouvoir de suspendre l'*habeas corpus* et a parlé très longuement sur ce sujet.

La résolution a été déposée sur le bureau par un vote de 4 contre 1.

De New York.

New York, 12—Coton, ferme—Ventes, 1800 balles middling Uplands 31c à 31 1/2.

De Baltimore.

Baltimore, 11.—La nouvelle de l'affaire Slidell et Mason n'était pas encore arrivée en Angleterre quand le dernier steamer est parti. Le *Nashville* est encore à Southampton, où il est l'objet de nombreuses discussions. Le *Times* de Londres dit que le *Nashville* doit être traité comme un navire de guerre et sur le même pied que ceux des Etats Unis.

Jeff. Thompson et Jackson—Nous lisons dans l'*Avalanche* de Memphis, du 11 courant:

Lundi dernier, Jeff. Thompson a reçu une visite à New Madrid. Le gouverneur Jackson, du Missouri, a fait son apparition vers le milieu du jour et les *gars* de Jeff. lui ont demandé un discours. Le gouverneur s'est exécuté de bonne grâce et leur a dit que le général Price continuerait à commander les forces du Missouri, et il les a encouragés en leur promettant un prochain triomphe. Son discours a été reçu avec de grandes démonstrations de joie. Le général Thompson et le colonel Gantt ont ensuite pris la parole. Une partie des soldats de Thompson dont l'engagement était sur le point d'expirer s'est rengagée pour toute la guerre. New Madrid est fortifié et en état de défier toutes les attaques.

Le Courrier des Etats Unis.—Nous devons à l'obligeance d'un négociant de cette ville un exemplaire de l'édition hebdomadaire de ce journal, du 23 novembre dernier. Nous y trouvons plusieurs articles sur l'arrestation de MM. Slidell et Mason à bord du Trent, dans lesquels notre confrère n'hésite pas à se prononcer contre la légalité de l'acte. La question nous paraissant épuisée pour le moment nous ne reproduirons pas ces articles. Ce numéro contient une correspondance de Paris assez intéressante que nous reproduirons lundi prochain.

Theatre d'Orleans.—C'est demain soir qu'aura lieu l'ouverture de ce théâtre par la société des artistes réunis. La troupe se compose de MM. Genibrel, Julian, Chol, Jolly Chaffary, Deligne et de mesdames Darcy, Julian, Keiter, Maillet et Boudro. Le programme se compose d'une charmante opérette d'Offenbach: *La Nuit Blanche*, d'un drame en deux actes *Elle est folle* et d'un vaudeville amusant *Monsieur Lafleur*. Nous espérons que le public encouragera cette entreprise destinée à égayer un peu cette triste saison d'hiver. La composition de la troupe est aussi complète que les circonstances l'ont permis et les noms que nous avons cités plus haut n'ont pas besoin de recommandation, car ils sont favorablement connus. Les représentations auront lieu régulièrement deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche.

Stabat Mater.—On verra aux annonces que la répétition générale, à grand orchestre du *Stabat Mater* de Rossini aura lieu ce soir, à 6 heures, et que M. Collignon prie instamment MM. les amateurs d'être tous présents.

Courses de la Metairie.—On nous prie d'annoncer que l'insigne d'entrée au *quarter stretch*, pour la course d'aujourd'hui, ne coûtera que deux piastres.

Loterie des dons gratuits.—Nous sommes allé, hier, rendre une visite au bazar de cette loterie, à l'Hôtel St. Louis. Nous ne donnerons pas la description des jolies choses que nous avons vues, parce que chacun de nos lecteurs peut se procurer la même satisfaction moyennant la modique somme de 25 cents.

Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui ont l'intention d'envoyer des lots de se hâter, car il faudra beaucoup de temps pour organiser la loterie et tout préparer pour le tirage qui commencera avant Noël. Les organisateurs de cette œuvre patriotique ont beaucoup à faire, et chacune des personnes désireuses de contribuer à la loterie par une offrande, doit se faire un devoir de conscience de faciliter leur travail. La loterie a besoin d'un assez grand nombre de petits lots, et les offrandes les plus modiques seront reçues avec reconnaissance par les commissaires. La vente des billets est déjà commencée et marche très rapidement.

Vote presidentiel en Louisiane.—Nous trouvons dans l'*Advocate* de Bâton Rouge les retours officiels complets de l'élection présidentielle. Voici les totaux des votes obtenus par les divers électeurs:

C. Darbigny	30,285
A. G. Carter	29,835
D. Augustin	29,847
J. P. Frerat	29,848
E. Duffel	29,859
W. R. Barrow	29,827
B. Egan	29,860
S. L. Chambliss	29,862

BATEAUX PONTALBA,

A louer.

[illegible] s'adresser à H. PETCHAUD, Agent de la Compagnie d'Assurance du Commerce, 15 [illegible] Canal et Exchange Alley. 18dec

Grand Concert.—C'est positivement mercredi prochain, 18 de courant, qu'aura lieu le grand concert au bénéfice de l'armée de l'Ouest. Cette fête, organisée dans le but de secourir nos braves soldats, est due à l'intelligente et patriotique initiative de la Société de Couture du 2me District. Le *Stabat Mater* de Rossini sera chanté par 169 amateurs, artistes et professeurs (hommes et femmes), et l'orchestre, composé de trente-cinq musiciens, sera dirigé par M. G. Collignon. On voit qu'il s'agit d'un festival comme nous n'en avons pas encore vu à la Nlle Orléans. Les amateurs ainsi que les artistes et professeurs qui leur ont obligeamment offert leur concours, se sont préparés avec le plus grand soin et assistent régulièrement aux répétitions. Le concert du 21, tant par sa composition que par le but éminemment patriotique qu'il doit remplir, s'élèvera donc à la hauteur d'une solennité.

Contribution de guerre—Nous appelons l'attention des contribuables sur le nouvel avis que nous publions aujourd'hui sur ce sujet. On verra que tous les retours doivent être faits d'ici à lundi, 16 courant. L'avis contient les renseignements nécessaires.

La revue du 23 novembre.—Les rapports officiels de la grande revue, qui a eu lieu le 23 novembre, constate la présence dans les rangs de 23,890 hommes, ainsi répartis:

Compagnies de milices volontaires	16,002
Gardes confédérées	711
Milices	7,177
	23,890

L'Etat du Delaware.—La législature du Delaware s'est réunie en session extraordinaire et le gouverneur Burton a envoyé un message qui traite exclusivement des troubles du pays et de la position de l'Etat. Le message commence ainsi:

C'est avec un regret sincère que je me vois dans l'impossibilité de vous adresser les félicitations habituelles sur la paix, la prospérité et le bonheur du pays, mais quoiqu'il soit plongé dans une guerre civile, une des plus grandes calamités qui puissent frapper un pays, nous avons lieu de remercier le maître de l'Univers de ce que le Delaware n'est pas la scène de l'action, de ce que nous ne sommes pas au milieu de ses horreurs et de ses terribles ravages.

Nos concitoyens se sont conduits d'une manière qui leur fait honneur et ils méritent bien le calme dont ils jouissent. Ceux, s'il y en a, et assurément il y en a quelques-uns partout, dont les sympathies penchent vers le Sud, restent tranquilles, ne mettent aucun obstacle à la marche du gouvernement et n'accordent à ses ennemis aucune sorte d'aide. Quelques unes des innombrables rumeurs répandues dans le pays représentent, peut être le contraire, mais un examen consciencieux des faits prouverait la fausseté de la plupart de ces bruits.

Le gouverneur refuse de discuter les causes qui ont amené la guerre, et il recommande l'adoption des lois qui rendent nécessaires les lois du Congrès relatives à la contribution directe.

Kentucky.—D'après les dernières nouvelles le général confédéré Zollicoffer était près de Sommerset, comté de Pulaski, en route pour Danville. Le général Marshall était en marche pour former sa jonction avec lui. On peut s'attendre à une attaque immédiate sur Lexington et sur Frankfort où siège la Législature fédérale.

Maladies de la gorge, du poumon et du cœur.—Voici le moment où se déclarent et s'aggravent les maladies des voies respiratoires et du cœur. Nous engageons les personnes atteintes de ces dangereuses affections à relire les lettres remarquables publiées l'hiver dernier par le Dr Hunter. Le traitement employé par ce savant praticien et adopté par son successeur, le Dr A. Follin, a opéré de merveilleuses cures. On verra dans une annonce insérée plus loin, que le Bureau du docteur Follin est de son frère, A. F. Follin, qu'il s'est associé, est au No 156, rue du Canal. Ce dernier, élève du célèbre Dr Valentine Mott, de New York, a exercé pendant quinze ans la médecine à Mobile. Quant au Dr A. Follin, il a fait à Charleston de fortes études qu'il a complétées à Paris.

CHRONIQUE LOCALE.

Secours pour les incendiés de Charleston.—La banque du Sud a pris une louable initiative en souscrivant 500 piastres pour venir au secours des familles de Charleston qui viennent d'être victimes du terrible incendie dont nos dépêches ont rendu compte. Nous espérons que l'exemple de la banque du Sud sera de nombreux imitateurs.

Gardes italiennes.—Le bataillon des gardes italiennes fera bénir son drapeau, dimanche prochain, à la résidence de M. J. Vicaro; et cette cérémonie sera suivie d'une promenade et d'un banquet. Nous remercions le major Dellavalle de l'invitation qu'il nous a adressée.

Compagnie des vétérans français.—Hier, à six h., tous le présidence du major Chs. Forstall, l'élection des officiers de cette compagnie—Ont été élus: capitaine, M. Fournier; 1er lieutenant, M. Pros, 2e; 2d lieutenant, M. Greffin.

L'élection terminée, tous les membres de la compagnie ont pris part à une collation fraternelle, pendant laquelle quelques courtes allocutions de circonstance ont été prononcées. Le major Chs. Forstall a félicité la compagnie du bon esprit dont elle est animée, ainsi que de l'heureux choix de ses officiers. L'ordre le plus parfait n'a cessé de présider à cette charmante réunion, à l'éclat de laquelle les musiciens du bataillon des Leeds Guards ont bien voulu prêter leur gracieux concours en exécutant plusieurs symphonies et en jouant plusieurs airs patriotiques et guerriers, qu'accompagnaient de joyeux chœurs de vétérans.

Mis en liberté sous caution.—Ch. McCarthy, outre les accusations qui pèsent sur lui et dont il aura à répondre devant la Cour Criminelle, est maintenant sous le coup de trois autres chefs d'accusation, ayant été renvoyé de nouveau devant cette Cour par le recorder Emerson, à son audience d'hier,—comme accusé d'être un homme d'un caractère suspect et dangereux, et d'avoir fait feu sur l'officier Farrell et L. U. Guinald, avec intention de tuer. Sa caution a été fixée à $1,00, et cette caution a été fournie par M. Sullivan, de l'encoignure des rues Girod et Magasin, et par P. Sullivan, au No 72, rue Girod. Nous publions leurs noms afin que le public sache quelles sont les personnes qui servent de protecteurs à de pareils bandits, et les rejettent ainsi dans notre communauté pour y commettre de nouveaux crimes. MM. Sullivan sont, dit-on, d'honnêtes gens, et nous ne savons rien qui puisse faire supposer le contraire. Ce fait, pourtant, est de lui-même très suspect.

Les Courses.—Hier, à la Métairie, il y avait un prix de $300 pour une course de deux milles. Ben West a remporté ce prix en deux tours successifs. *Uncle True* est arrivé le second, et le poulain châtain de *H. B. Foley*, a été distancé à chaque fois. La distance a été parcourue en 3 minutes 41¾, et 3, 48. Aujourd'hui aura lieu la dernière de ces courses et *Panic* et *Tom Reddy* sont les deux compétiteurs pour le prix de mille piastres offert par le club. La distance est de 4 milles.

Argent retrouvé.—Hier nous avons annoncé comment un soldat du Mississippi avait été entraîné dans une maison de la rue Perdido, et y avait été volé de deux cents piastres. Sur cette somme, quarante sept piastres ont été retrouvées cachées dans les bas de Rosanna, la femme qui tient la maison, et cent six piastres dans le buffet. Quarante piastres ont de plus été retrouvées hier soir, de sorte que grâce à l'énergie du caporal Tank et de l'autre officier, Frederic Walke a recouvré tout son argent moins sept piastres.

Recorder Gastinel.—M. Joseph Solomon a fait hier un affidavit dans lequel il accuse M. Salomon Audler d'assaut à main armée avec intention de commettre un meurtre. Une rixe a eu lieu entre ces messieurs, jeudi matin, à bord du bateau à vapeur *B. L. Hodge*.

Joe T. Triay et Mme G. Haggerty, contre lesquels Isabella Davis avait formulé une accusation, ont été acquittés.

Charles Dobbin a fourni un cautionnement en attendant qu'il réponde à l'accusation de larcin. Aug. Dergue déclare qu'il a enlevé de sa malle, dans une maison de l'encoignure des rues Esplanade et Vieille-Levée, dix piastres en or et soixante-cinq piastres en argent.

Même Recorder.—John Hager a été envoyé devant la Première Cour de District, pour avoir donné des coups de bâton à Pat. Leonard, à la station des chars du Pont du Bayou.

Anthony Flynn a été envoyé devant le même tribunal, pour avoir frappé John Gillen au visage.

Frederick Bohnenberger, s'est plaint d'avoir été grossièrement insulté par Rose Burns, alias Kate Williams.

M. et Mme Diesl, sont accusés d'avoir insulté Mme Lina Bensel.

Mme Carroll accusait Mme Hart de voies de fait, mais le magistrat a exigé de toutes les deux un cautionnement de leur bonne conduite. Là-dessus, M. Carroll a accusé Mme Hart de-l'avoir insulté.

Auguste Rapp, qui accusait Alexandre Serrentin d'assaut et batterie, a dû fournir, comme l'inculpé, un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

Marie Louise Isidore, f. d. l., Joséphine Garcia, f. c. l. et Justine Carlisle, f. c. l., accusées d'avoir assailli Désirée Masconi, f. d. l., ont donné caution.

Nous lisons dans le *Brownsville Flag* reçu hier:

Paragraphes.—Il y aura représentation extraordinaire, (tableaux de la guerre) aujourd'hui, à midi, à l'Académie de Musique, rue St. Charles.

Des voleurs se sont introduits, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans le magasin de M. Joseph Laviano, bijoutier de la rue de Chartres, et ont emporté des bijoux évalués à trois mille piastres.

—C'est ce soir qu'est fixée la clôture de la foire militaire à Odd Fellows' Hall.

Première Cour.—François Massier, accusé de meurtre d'un de ses compagnons d'armes, membre du troisième régiment, et déclaré coupable d'homicide, a été condamné à trois ans de travaux forcés.

Jacob Brown, recel de marchandises qu'il savait avoir été volées—un as de piston et un as de plus s'il ne rend pas une montre en or, une montre en argent, quatre cuillers en argent, quatre fourchettes en argent, un lot de bijoux volés à Félix Morris et valant trois cent cinquante huit piastres.

Charles Hildebrandt, larcin—deux ans de travaux forcés.

Frederick Minor, larcin—quatre mois de prison.

Le tribunal a ordonné la mise en liberté de Lucy Holmes, f. c. l.

M. W. G. Stevens.—M. William G. Stevens, sa imprimeur, bien connu à la Nouvelle Orléans, est mort, dans le voisinage, dimanche, et a été enterré dans cette ville mardi dernier. Il se rendait en Europe par la voie de Tampico (Mexique) afin d'y acheter des armes pour la Confédération du Sud.

Il fut arrêté à Houston et mis en liberté, arrêté de nouveau au même endroit et emmené à Galveston où il fut encore relâché par le général Hébert, [illegible]

amis) qui lui conseilla néanmoins de s'en retourner à la Nouvelle Orléans pour y prendre des certificats de sa mission. M. Stevens suivit le conseil, mais la mort l'a arrêté en route.

"On a trouvé parmi ses effets un grand nombre de lettres quelques peu d'aucune valeur, des lettres de crédit, &c., qui ont été confiés à un administrateur désigné momentanément par le juge.

"Nous dirons aux personnes qui demeurent à la Nouvelle-Orléans et avaient envoyé des lettres par M. Stephens que les messieurs les plus respectables de cette ville se sont engagés à les expédier. Les lettres de crédit et autres papiers de valeur sont entre les mains de l'administrateur.

Sel de la paroisse des Natchitoches.

Malgré le peu d'encouragement et de secours, pour doter notre paroisse des bienfaits de l'industrie, nous constatons avec un vif plaisir les louables efforts qui ont été tentés par MM. Sloniker et Crosley, pour établir une fabrique de sel dans notre paroisse. Située près du lac Saline, cette usine a pris depuis quelque temps un essor légitimement mérité. Cinquante chaudières fonctionnent en ce moment, et avant peu il y en aura plus de cent. Cette fabrique fait en ce moment de 80 à 96 boisseaux chaque jour, et nous savons de source certaine qu'avant peu elle pourra produire 50 à 100 sacs par jour.

Le sel se vend $2 00 le boisseau, et ce produit est supérieur et plus fort que le sel de Liverpool. Déjà de nombreux wagons venant de l'Arkansas, des paroisses Caldwell, Catahoula et autres encore, viennent journellement s'approvisionner. La situation de la saline est des plus admirable et pourra fort bien devenir, avant peu, une des plus considérables de l'Etat.

Tout près de là, on trouve un puits artésien de 1,011 pieds de profondeur et 20 ou 25 autres, de 2 à 5 cents pieds, fournissant une grande quantité d'eau salé. Si nous avons parlé de cette saline, c'est que des entreprises industrielles de ce genre méritent d'être encouragées par nous tous. *Union des Natchitoches*

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 décembre 1861.

Reçu durant la semaine, 1,151 bœufs du Texas et 143 bœufs de l'Ouest, 1 678 porcs, 810 moutons et 370 veaux. Vendu, 1,765 244 bœufs du Texas et 142 bœufs de l'Ouest, 757 porcs, 1,224 moutons et 352 veaux. A vendre: 760 bœufs du Texas, 1,278 porcs, 116 moutons et 301 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité	30	00	40	00
" " 2de qualité	—	—	—	—
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	20	00	30	00
" " 2e "	20	00	25	00
Porcs, 1re qualité	6	00	10	00
" 2de qualité	—	—	—	—
Moutons 1re qualité, par tête	4	00	5	00
" 2de qualité	—	00	3	00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	—	00	—	00
" " 2de	—	—	—	—
Veaux 1re qualité	8	00	11	00

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré lundi, 16 du courant, à 7 1/2 heures du matin, à l'église St Augustin, pour le repos de l'âme de feu G. BILLY DUBECLET, mort au Mexique. Ses amis ainsi que ceux de la famille Dubeclet sont priés d'y assister.

13 déc—2 De la part de sa mère.

ATTENTION.

Ventes de ce jour par le shérif, à midi, au City Hotel rue de la Commune—Propriétés améliorées situées à l'angle des rues Ste-Anne et Roman, 3me District, et rue Musique, entre Urquhart et Girod, 3me District.—Voir aux annonces.

(*Communiqué*)

Monsieur le Rédacteur,

J'ai été légèrement surpris en lisant, avant-hier matin, dans vos colonnes, une sorte de rectification des quelques mots élogieux que vous aviez eu l'obligeance de m'octroyer en tête de mon dernier communiqué, mais croyez bien que mon étonnement a grandi quand j'ai vu que je possédais un titre que je ne me connaissais pas, celui d'assistant-ingénieur. A César ce qui est à César, monsieur, je ne suis pas ingénieur de la Louisiane, je suis tout simplement quelque peu marin et c'est ce qui m'a valu de diriger l'exécution de travaux qui rentrent dans le cadre des connaissances d'un officier de marine.

Si j'ai eu jusqu'à présent m'attirer l'estime publique et la vôtre, Monsieur le Rédacteur, croyez que je saurai me la conserver et recevez les regrets que j'ai de vous avoir troublé, pour une aussi mince futilité et veuillez me croire votre respectueux serviteur.

H. FLORENVILLE, Officier de marine.

14déc—1f

STABAT MATER.

REPETITION A GRAND ORCHESTRE!

La répétition générale du *Stabat Mater* à grand orchestre, aura lieu CE SOIR, à six heures, au théâtre de l'Opéra. M. COLLIGNON prie instamment MM. les amateurs et artistes de se trouver tous présents au lieu et à l'heure indiqués. 14 déc—1

Courses de la Métairie.

JOCKEY CLUB.

Dernière journée.

La course de ce jour commence à 3 heures P. M.—Course de 4 milles; Bourse, $1,000; chevaux inscrits Tom Reddy et Panic.

Le bénéfice de la course sera affecté aux familles des volontaires absents.

L'insigne d'entrée s'obtient à la porte. Les dames doivent être accompagnées d'un membre du club ou d'un invité.

Insigne pour l'entrée du *quarter stretch*—$2 seulement.

Entrée à la plateforme des Dames sur le Chemin de la Métairie, derrière la galerie.

On peut s'assurer personnellement des membres en s'adressant à MM. Wilbur & Sons, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles.

Entrée dans le champ de course ou à la galerie publique....$1

Aucune voiture ne sera admise avec plus d'une personne au siége du cocher, à moins qu'elle ne paie la charge de commission.

Par suite de la difficulté de faire du change, on invite ceux qui achètent des billets à se munir de la monnaie nécessaire.

Dans le cas où la course serait remise par suite de mauvais temps, un pavillon sera arboré au haut de l'hôtel St-Charles pour l'annoncer au public. 14 déc—1

Le Rondeau des Zou! Zou!

M. AUGUSTE DAVIS a fait imprimer Quatre Cents copies du rondeau des Zou! Zou! qu'il a arrangé avec accompagnement de piano, au bénéfice des Volontaires du Missouri.

Lundi matin il les vendra et les déposera au magasin chez messieurs Benoist, Schaw & Co. 14 déc—2

CHARBON! CHARBON!

A VENDRE, dans l'Exchange Place, No 16, différentes qualités de charbon, au plus bas prix du Marché.

14 déc—30 F. S. WILLARD.

Maladies des poumons, de la gorge ET DU CŒUR,

TRAITEES PAR L'INHALATION.

Le Dr ADOLPHUS FOLLIN,

ANCIEN associé du Dr ROBERT HUNTER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que son frère, le Dr A. F. FOLLIN, de Mobile, s'occupera par, au dehors, de la spécialité seulement, mais de toutes les branches de sa profession, y compris la chirurgie.

Les personnes atteintes d'affections de la gorge, des poumons et du cœur peuvent consulter le Dr FOLLIN à son bureau,

Rue du Canal, No 156, près Baronne, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Les malades qui habitent la campagne et ne peuvent venir en ville, peuvent le consulter par lettre.

Consultations en français, en anglais et en espagnol.

Le bureau du Dr FOLLIN

est dans la rue du Canal, **No 249.**

14 déc—12vhc

Impôt de guerre des Etats Confédérés.

LES propriétaires, les corporations et les agents sont informés que les listes écrites de propriétés imposables, requises par l'acte du Congrès comme il a été annoncé jusqu'ici, doivent être transmises aux percepteurs des districts respectifs, dans lesquels les dites propriétés, &c., sont des affaires ou résident, LUNDI, 16 du courant, ou avant cette époque.

Aucune personne n'est exempte de cet impôt, à moins qu'elle ne soit chef d'une famille dont tous les biens, (ainsi qu'il est décrit dans l'acte du Congrès) sont estimés pour moins de cinq cents piastres.

On peut se procurer des blancs pour les rapports, avec des informations sur la loi et les instructions, aux bureaux des percepteurs, de 10 heures du matin à 1 heure P. M.

Collecteurs de Districts.

W. W. Dérise, pour le premier District de collection de la limite supérieure de la ville à la rue St-Joseph. Bureau, à l'hôtel de Ville, No 15.

John Lawrens, pour le deuxième District de collection, de la rue St-Joseph à la rue du Canal. Bureau, Passage de la Bourse, No 11.

W. S. Campbell, pour le troisième District de collection, de la rue du Canal à la rue St-Philippe. Bureau, rue Carondelet, No 87.

Jérôme Bayon, pour le quatrième District de collection, de la rue St-Philippe à la ligne inférieure de la ville. Bureau, No 43, rue Ste-Anne et 413 rue Crape. Chaque district s'étendant entre les dites bornes du fleuve au Lac.

N.-B.—L'acte du Congrès prescrit ce qui suit:

Sec. 9.—Toute personne qui manquera de remettre à l'assesseur ou au collecteur, à l'époque prescrite, une liste de ses propriétés imposables, sera sujette à une taxe double sur toutes ses propriétés imposables estimées par l'assesseur ou le collecteur.

Sec. 9 et 10 et instructions.—La liste sera faite d'après la valeur et l'emplacement des propriétés, le 1er octobre 1861 et, dans tous les cas, la valeur des propriétés sur le marché, dans les circonstances ordinaires, telle qu'elle sera estimée.

ROST. M. LUSHER, Collecteur en chef.

13 déc—2f

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme connaissant très bien le commerce de bijouterie, parlant et écrivant l'anglais, le français, l'italien et un peu l'espagnol, et pouvant donner les meilleurs renseignements, désire une place de commis vendeur chez un bijoutier ou dans tout autre genre d'affaires. S'adresser par lettre à la poste, boîte 3489.

13déc—2f

Demande d'emploi.

UN bon jardinier désirerait se placer comme jardinier ou homme de travail sur une habitation. Il pourrait aussi employer sa femme soit pour le ménage soit comme cuisinière et blanchisseuse.

S'adresser chez M. J. David, 28, rue des Ursulines. 13 déc—3

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre les successions de F. A. Wishmann et de sa femme, sont priées de les présenter, sans délai, au soussigné.

JME MEUNIER, avocat.

13 déc—2 48, Passage de la Bourse.

OFFICIEL.

Bureau de l'Exécutif.

Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 18, de l'Acte No 152 approuvé le 2 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de la Louisiane, de bons représentant une valeur de soixante mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 185, approuvé le 15 mars 1855. Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Bâton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes, par les deux officiers susdits, SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonces, de nouvelles propositions.

(Sceau) THOMAS O. MOORE.

Par le Gouverneur:

7nov—au 5 jan P. S. HARDY, Secrétaire d'Etat.

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour de comptant.

20 caisses Sauternes à l'eau de vie. S'adresser à J. M. TOPEZY, No 150, rue Royale, de 9 à 3 heures.

30 nov—1m

Secours pour ceux qui ont tout perdu à l'incendie de Charleston.

LES Messieurs dont les noms suivent recevront des contributions:

Le Dr R. H. Mee, rue Carondelet No 150.

W. W. Gomer & Co, rue Carondelet No 39.

H. R. Prothro, rue Carondelet No 87.

Sheldon & Salnet, rue Gravier, No 180.

W. A. Elmore, Passage de la Bourse.

M. M. Simpson, rue Commune, No 145.

Henry S. Hall, rue Felton, No 11.

Geo W. Logan, rue Carondelet, No 57.

W. S. Tuite, rue Perdido. 14déc—3f

LA COTE ET LAFOURCHE.

Jours de départ, tous les lundis et jeudis, à 5 heures P. M.

Le bateau à vapeur COURTNEY, tirant 18 pouces d'eau, capitaine W. O. Harrison partira positivement, comme il est dit ci-dessus, pour la Côte, La Fourche, et tous les ports intermédiaires sur le Bayou. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au pied de la rue Conti, ou à GEO. D. HITE, Rue Front, No 8.

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que ce bateau continuera les voyages réguliers sur le bayou à chaque fois.

N. B.—Les cotons, les marchandises pour l'armée ou les articles destinés au marché gratuit seront transportés gratis. 15 déc

Jour de départ—Le SAMEDI, à 4 heures P. M.

Pour les Opelousas via l'Atchafalaya

Le bateau à vapeur M. RELF, d'un faible tirant d'eau, C. C. Pickett, capitaine, et Theo. [illegible], commis, fera les voyages comme paquebot régulier. Il prendra du fret et des passagers pour Old River, Simmesport et tous les ports intermédiaires sur l'Atchafalaya, pour Washington. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti. LE RELF se chargera également du commerce de la côte.

11 décembre—1f

POUR LES ATTAKAPAS.

Le beau bateau à vapeur DON LOUIS, capitaine F. E. Burke, (J. A. Laborde commis), fera régulièrement, pendant toute la saison, les voyages entre Brashear City et la Nlle Ibérie. Il part de Brashear City tous les mercredis, vendredis et dimanches, à l'arrivée du convoi du railway des Opelousas; et de la Nlle-Ibérie, tous les mardis, jeudis et samedis, à midi.

Il prend le fret au même taux que les autres bateaux et fait un service consciencieusement avec, les chemins de fer. 7 déc—1m

PAQUEBOT INDEPENDANT.

Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, Capitaine A. E. BAGAN, partira pour Lafourche tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. Pour revenir à la Nlle Orléans, il partira de Lockeport tous les MERCREDIS et SAMEDIS.

Pour le fret s'adresser à bord. 11déc

CUIR A SEMELLE—10 rouleaux qualité supérieure, à vendre pour cela ou une consignation.

QUEYROUZE BROS, 8 à 14, rue St Louis

14déc—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MALARD & TOOKER

ONT transporté leur magasin d'habillements confectionnés de

l'encoignure des rues Canal et Vieille Levée, au

No 10, rue de Chartres,

Où ils tiendront comme par le passé, un grand assortiment

d'habillements confectionnés

De toutes qualités.

10 déc—5f v. camp. 21

OR. OR. OR.

Vente et achat

D'OR ET D'ARGENT.

Achat de Diamants, de Montres et de Bijouterie.

— AUSSI —

PRET D'ARGENT.

JAMES ANDREWS,

Courtier de change,

No 8, rue St-Charles, près Canal, en face du salon de photographie.

13déc—3f

AVIS AUX PROFESSEURS.

Board des Directeurs des Ecoles Publiques du Troisième District.

BUREAU DU SURINTENDANT,

Nlle-Orléans, 11 décembre 1861.

UN examen des candidats à la place de Principal de l'Ecole supérieure des demoiselles et de Principal de l'Ecole Washington des garçons, aura lieu à l'Ecole Jefferson Davis, le 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi.

13déc—3f ALF. BOURGES, surintendant.

ARGENT A PRETER ET PROPRIETES A VENDRE.

QUARANTE-MILLE piastres à prêter sur bonne hypothèque, à un prix raisonnable, et un grand nombre de propriétés et de terrains à vendre à bas prix. Ces propriétés sont situées dans différentes parties de la ville, à Jefferson, Carrollton, Covington et le chemin de fer de Jackson.

G. HUNTINGTON.

S'adresser au Comité de propriété foncière, chez P. P. Sargent, rue du Camp, No 56. Il payera au comptant la meilleure de 25 ans, un garçon de 14 ans et une fille de 11 ans. Il échangera un petit cottage situé dans le Deuxième District pour un cottage ou une maison de Premier ou le Premier ou le Deuxième District et payera la différence en argent. 12déc—6f

BONNE OCCASION.

Magasin de cigares à vendre.

A VENDRE le magasin de cigares situé rue Poydras, No 91. C'est une des meilleures positions de la ville et d'affaires. Ce magasin est établi depuis l'année 1850 et sera vendu à bon marché. S'adresser à J G. GLAUDIN, No 96, rue Poydras.

12déc—6f

CHANDELLES.

CENT caisses Etoile, petite pinte et léger. 100 caisses de [illegible], à vendre par S. H. KENNEDY & Co, No 96, rue Poydras.

11 déc—6

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la charte, le LUNDI, 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 155, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

6 déc—au 6 janv

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la charte, le LUNDI 6 janvier 1862, à midi et à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 155, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

4 déc—au 6 janv

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, No 120, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.

N. O. J. TISDALE, Trésorier.

31déc—3f

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 20 du courant, et l'élection de Directeurs le 12 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3.

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

5 déc—au 22

PAPIER PEINT.

AVIS est par le présent donné aux marchands de papier peint, entrepreneurs en bâtiments et au public en général—

Que le 23 du présent mois, il sera vendu par l'entremise de M—, encanteur, le fonds de papier de tenture situé rue de Chartres, No 148, près de la rue Toulouse, à 11 heures du matin, et consistant en papier peint—

Commun,

Petit satin,

Satin, &c. &c.

BORDURES VELOUTEES et imitation,

DEVANTS DE CHEMINEES,

STATUES, ornements, &c., &c.

Conditions—Pour toutes ventes au-dessus de $200, 90 jours de crédit, avec billets endossés à satisfaction—pour toutes sommes au-dessous—comptant.

11 déc—10f

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu André Clavier, sont priées de les présenter, sans délai, au soussigné.

CHARLES BIENVENU, avocat.

11déc—6f Passage de la Bourse, No 33.

VIN DE XERES—Importation directe—

40 octaves Xeres fin et extra fin;

200 caisses Xeres pâle et pajarete—une partie en Demie.

Ces vins sont dignes de l'attention des connaisseurs et sont fortement recommandés.

A vendre par BORNIO & BRO., Rue Gravier, No 34.

11 déc

Loterie de Dons Gratuits.

LES différents comités à l'Hôtel St-Louis prient les habitants de la Nlle-Orléans et de l'Etat, d'envoyer leurs dons le plus tôt possible, de manière à ce qu'ils puissent être classés, étiquetés et arrangés dans le Bazar et afin d'éviter une accumulation de travail au dernier moment. 6déc

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT,

SOIXANTE-SEIZE MILLE cigares des marques les plus recherchées, telles que—

10,000 Londres Cabanas,	}	10,000 Tereno,
20,000 Imperiales Cabanas,	}	2,700 Réalis Britanico
10,750 Imperialidad,	}	1,700 Tarquin,
6,000 Cervantes,	}	800 Conchitas,
5,000 Intimidad,	}	10,000 Brevas Intimidad

O. A. BELOT, offre en vente, 200,000 cigares confédérés.

S'adresser rues Claiborne et Ste-Anne. 5 déc—1m

Extrait Perfectionné de Café.

CET précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié, est maintenant en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM J. REISS & Co. (rue Robertson, No 197,) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées. 21 nov—1 m

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. Casadavant,

CHIRURGIEN DENTISTE,

107, *rue Royale, en face l'Hôtel St Louis,*

Continue à exécuter entièrement toutes les opérations dans l'art du dentiste. 12 déc—1m

COAL LES consignés offrent à vendre du charbon de Pittsburgh en lot de 1,000 à 5,000 barils.

PAUL JUGE & FABRY, 42, Vieille Levée.

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des recettes du chemin et sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants à partir du 16 courant.

ALFRED BOURGES, Secrétaire.

6déc—au 31 déc

Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à la charte, la première élection annuelle de douze directeurs de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu au bureau de la Compagnie, le troisième lundi de décembre, 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

WM F. SINNOTT, secrétaire.

5déc—au 16

A louer.

Une jolie résidence rue Ste. Anne, entre Prieur et Johnson, ayant 8 pièces dont 3 dans la maison et trois dans la cuisine (ouvrage fait) [illegible] mois pour les six. S'adresser en face de la propriété. 3nov—1M

OFFICIEL

PAR LE GOUVERNEUR

Quartier Général de la Milice de la Louisiane.

Bureau de l'Adjudant Général,

Nlle Orléans, 10 décembre 1861.

ORDRES No 1882.—Le commandant en chef accepte un régiment d'infanterie pour service actif, pour la durée de la guerre et pour être transféré aux Etats Confédérés; chaque compagnie doit être composée d'un capitaine, d'un premier et de deux lieutenants de quatre sergents, de quatre caporaux et d'au moins soixante-quatre soldats. Ce régiment sera armé et équipé par l'Etat.

Par ordre du THOS. O MOORE,

Gouverneur et commandant en chef

M. GRIVOT,

12 déc—6f Adjudant et inspecteur général.

LÉGION FRANÇAISE

9ème et 10ème Compagnies—Ex-Tirailleurs Français.

Les deux compagnies se réuniront ce soir, SAMEDI, à 6 heures précises, à la caserne, encoignure Toulouse et Basin.

Tous les membres sont requis d'être ponctuels, des communications très importantes devant être faites.

Jusqu'à nouvel ordre, l'école de peloton aura lieu le mardi et celle de bataillon le jeudi de chaque semaine.

G. CHAGNARD, capitaine 9ème compagnie.

14déc—1 L. PETELLAZ, capitaine 10ème compagnie.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Première Compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont invités à se réunir CE SOIR, à leur caserne, rue Hôpital, à 6 heures et demie précises. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine. Le sergent major,

14 déc—1f REVOL.

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDÉPENDANTS.

Tous les officiers commandants de corps se réuniront ce soir SAMEDI 14 du courant à 5 heures et demie précises pour procéder à l'élection régulière du commandant du corps. Le scrutin sera ouvert pendant une heure. La tenue est de rigueur.

Par ordre du général commandant la légion.

Le commandant, E. BROUNIET.

Le capitaine adjudant major, F. LAMUR. 14déc—1

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDÉPENDANTS.

A une assemblée qui a eu lieu hier soir, 13 du courant, la 7me compagnie a été formée et les officiers dont les noms suivent ont été élus:

JULES GIRARD, capitaine

JEAN STUPPER, premier lieutenant,

La compagnie acceptera encore quelques membres, les personnes qui désireront en faire partie, trouveront des listes d'enrôlement chez M. Pierre Cousinat, encoignure d'Erbigny et St Philippe ou chez le capitaine, 117 rue des Ursulines.

Par ordre du commandant, E. BROUNIET.

Le capitaine adjudant major, F. LAMUR. 14déc—

REGIMENT DE CHASSEURS ESPAGNOLS.

Chasseurs d'Orléans de 1814 et 15.

La compagnie prendra les armes et se réunira, en petite tenue sans sac, à sa salle d'armes, samedi 14 courant, 2 heures et demi du soir, pour assister à la bénédiction des drapeaux. La plus stricte ponctualité est requise. Par ordre du capitaine L. Surgi.

14 déc—1 N. BOUDET, sergent major

BATTERIE DES GARDES D'ORLEANS.

Les membres de la Batterie se réuniront à leur caserne, rue des Remparts, dimanche prochain 15 décembre 1861, à 8 1/2 heures A. M. précises, pour se joindre aux TIRAILLEURS D'ORLEANS et assister à la bénédiction de leur drapeau.

Par ordre du capitaine E. Buisson.

E. N. REYNES,

13 déc—2 Sergent Major.

LÉGION FRANÇAISE

Seconde Compagnie.

Le capitaine rappelle aux membres de cette compagnie que l'exercice de bataillon a lieu à TOUS LES LUNDIS de chaque semaine à 3½ heures précises P. M., et l'exercice de peloton TOUS LES VENDREDIS à 4 heures précises, et qu'à moins d'un contre-ordre, il n'y a pas de motif pour un changement dans les jours et heures désignés ci-dessus.

La plus grande ponctualité est toujours exigée.

13déc Le sergent-major A. G. RAUD.

Battaglione Guardia Italiana,

ORDINE DEL GIORNO

Domenica 15 corrente, avrà luogo l'inaugurazione dell'Insegna del Battaglione, la riunione del medesimo, sarà alle ore 9 del mattino, alla caserma, Front Street, No 5. I Signori in vitati e membri onorari saranno pregati alla testa del Battaglione. Per andare a ricevere la bandiera si dovrà recare per la strada Royal e St Carlo, sino al palazzo di Città ritornando per la strada Camp in Canale, Rampart ed in quella del Bassino Vecchio destinazione della festa, nel giardino del Tivoli.

La tenuta del Battaglione sarà la militare, con guanti bianchi.

D'ordine del comandante il Battaglione.

L'Ajutante maggiore

13 dec G. B. DELLAVALLE.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.—No 38

Los compañías que lo componen formarán el sabado 14 del corriente, á las 3 de la tarde, en la plaza de Washington, y de alli pasar al campo de la Raquette, para ejercicio de Batallon.

Los Sres capit formaran con la anticipacion debida, sus comp respectivas.

Se recuerda á los Sres oficiales Sargentos y Cabos, que el viernes á las 5 de la tarde es el dia señalado para la academia e instruccion de guardia. De orden del coronel

El capitan ayudante

13dec—3 G. SEGUI Y GAHONA.

Reggimento dei Cacciatori Spagnuoli di N. Orleans.

Legione Garibaldi.

La compagnia prenderà le armi sabbato, 14 dicembre, alle ore 2 e 1/2 P M precise, per esercizii di battaglione.

Armamento completo, senza zaino.

La massima puntualità è richiesta.

P. MARINONI,

13 dicemb—2 Capitano.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Deuxième Bataillon.

Le deuxième bataillon se réunira dimanche, 15 courant, à 10½ heures du matin, à la caserne de la rue Hôpital, pour exécuter des manœuvres.

La 4me compagnie du Bayou, rejoindra le bataillon au point marché Claiborne.

Les retardataires pourront s'enrôler au commandant à l'heure de leurs compagnies, et mentionner nominativement les hommes manquants.

Tenue d'hiver, et avec blanches sous le pantalon.

Par ordre du colonel.

13 déc—2f MILHAU, commandant.

TIRAILLEURS D'ORLEANS.

Seconde Compagnie.

ORDRE No 19.

Les membres de cette compagnie se réuniront à leur arsenal, DIMANCHE, 15 courant, à 11/2 heures précises, pour la bénédiction de leur drapeau. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine S. Pesson. A. CLARET.

N B. Une quête sera faite au profit des troupes volontaire dans l'Ouest. 13 déc—2

Meschacébé Native Guards.

La compagnie se réunira, en grande tenue, dimanche 15 décembre à 9 heures du matin, à la salle d'Economie, pour se rendre par les rues Bourgogne et Crape à la Place Washington où quelques exercices auront lieu. De là, elle défilera les rues Moreau et Chartres jusqu'à la rue du Canal et s'en retournera à sa caserne par la rue des Remparts.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Capitaine. E. DUBOIS,

12 déc—13.14 Sergent-Major

FORMATION DE MATELOTS-CANONNIERS.

LES Français qui ont quelque connaissance de la manœuvre des embarcations ou du canon, et généralement tous ceux qui se sentiraient aptes à apprendre ce genre de service et qui désireraient faire partie du corps désigné sous le nom de "Matelots-Canonniers" sont priés d'inscrire leurs noms et résidences chez le capitaine H. FLORENVILLE, 81, rue Conti, au 1er, ou chez T. Dufaut No 93, rue Royale. 12 déc—

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

LES actionnaires de la Compagnie sont prévenus que la taxe de guerre sera payée par la Compagnie. J. V. CHAERY,

11 déc—6 Secrétaire

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Rue St-Charles, No 32.

Nouvelle Orléans, 10 décembre 1861.

LE 9 du courant, à une assemblée des actionnaires, conformément à l'article VI de la Charte, ont été élus Directeurs pour l'année

WILHELMUS BOGART,

ANTOINE CARRIERE,

JOHN THORNHILL,

SAML P. DUNCAN,

PAUL QUEYROUZE.

10déc—1m GEO M. ROZET, Secrétaire.

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour entre Edmond Duforestier et Laurent Pasquier, sous la raison de Duforestier & Pasquier, est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. L'un ou l'autre des soussignés se servira du nom de la société en liquidation. M. Laurent Pasquier continuera les affaires sous le nom de Laurent Pasquier.

ED DUFORESTIER,

LAURENT PASQUIER

Nlle Orléans, 10 décembre 1861. 10 déc—6f

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 3391, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 3304, tous deux datés du 26 juin 1861 et payables à l'ordre de S. O. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 26 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à S. O. Cole, Villa de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH, Pour S. O. Cole.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. 2déc—2m—1 jours

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de BRADBURY & NAUTRE, ayant pour but, la manufacture d'*Huile de graines de coton*, dans la ville de la Nlle-Orléans, laquelle manufacture sera connue sous le nom de CRESCENT COTTON SEED OIL FACTORY, ayant acte pardevant Edward Barnett, notaire public.

C. W. BRADBURY, B. NAUTRE.

5 déc—10f

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No 138.

LE soussigné donne de bons prix de meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en lots ou autrement.

Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. S. F. CASANAVE.

2 déc—1 m

JAMES.

JAS S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal.

Ses prix ne sont que ceux des charlatans. 8nov—1m

A VENDRE

600 livres de Soda au gré des acheteurs.

S'adresser au No 10, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 8nov—1M

OUVERTURE DU THÉATRE D'ORLÉANS.

DIMANCHE, 15 *décembre* 1861.

Deux représentations par semaine, le jeudi et le dimanche,

Par MM. les artistes réunis en société

1ère Représentation

LA NUIT BLANCHE

Opérette en 1 acte, musique de Offenbach.

1ère Représentation

ELLE EST FOLLE

Drame en 2 actes.

Première Représentation

MONSIEUR LAFLEUR

Vaudeville en 1 acte.

Réduction du prix des places:

Premières, Parquets, Loges et Baignoires grillées	$1 00
Parterre Secondes et Baignoires découvertes,	75
Loges grillées de secondes (familles de couleur)	75
Troisièmes, (esclaves)	50

Vu la rareté du change, la société a émis des bons de 25 sous. Les détenteurs de ces bons pourront, lorsqu'ils en auront deux, se présenter au bureau de location le lendemain de chaque représentation, pour en recevoir le remboursement.

On s'abonne au bureau du contrôle, rue d'Orléans, de 10 heures à 3 heures tous les jours.

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST CHARLES.

Samedi soir, 14 décembre.

Grande représentation à midi.

PANTECHNOPTOMON, tableau mouvant, et une série des événements les plus frappants dans la guerre de la *Liberté du Sud*, incidents comiques, effets scéniques, faits historiques; la BATAILLE DE MANASSAS et la fameuse course des Yankees.

Représentation tous les samedis à midi. Prix, 50 cents; enfants et domestiques (représentation de midi seulement) 25 cents.—Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie du soir et le spectacle commencera à 7 heures et demie.—Le contrôle s'ouvre à 9 heures du matin.—Louer place à louer dans le couloir des premières.

THEATRE DE L'OPÉRA.

Grand Concert

Au Profit de l'Armée de l'Ouest,

Sous le patronage du

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.

LES amateurs de cette ville donneront un grand Concert MERCREDI, 18 décembre, au THEATRE DE L'OPERA et à cette occasion le célèbre Oratorio de Rossini, le

Stabat Mater

sera chanté par un chœur de quatre-vingt-neuf dames et messieurs et un orchestre complet sous la direction de M G Collignon.

Prix d'entrée—Premières et secondes, loges grillées et parquets, $1 50.

Les propriétaires de loges auront, jusqu'au 12 du courant, le privilège de les retenir et, après cette date, la liste des loges sera ouverte à tous les demandeurs.

Les détenteurs de billets émis pour le Concert sont respectueusement informés qu'ils pourront les échanger ou payer montant leur en sera rendu en s'adressant à M. RUFFIER, au contrôle du Théâtre de l'Opéra. 9 déc—au 18

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feu S. P. Slatter.

PAR M BARNETT Jr.

et C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs.

IL sera vendu, mardi, 17 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de cette ville, en date du 9 novembre 1861, les propriétés suivantes, les bons, les actions, les meubles, &c, appartenant à la susdite succession, savoir

Propriétés dans la paroisse de Jefferson.

1o—Vingt terrains dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet No. 38, compris entre les rues St George, Delachaise, Long et Avenue de la Louisiane étant les terrains 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, d'après le plan No 5 déposé au bureau de S. Bienan, notaire

2o—Un ilet situé au faubourg Delachaise ville de Jefferson, No 30 sur le plan dudit faubourg, annexé à un acte de vente passé pardevant Guyol, notaire, le 30 avril 1858, compris entre les rues St Denis, Delachaise, St Patrick et l'Avenue de la Louisiane et renfermant 24 terrains.

3o—Un ilet situé dans le même Faubourg, désigné par le No 32 sur ledit plan, compris entre les rues St Patrick, Toulouse, St David et l'Avenue de la Louisiane et renfermant 24 terrains

4o—Un ilet situé dans le même faubourg, No 35, sur le même plan, compris entre les rues St André, Delachaise, St George, l'Avenue de la Louisiane, et renfermant 24 terrains

5o—La moitié indivise de l'ilet No 33 dans le même faubourg, d'après le plan de C. A. Hedin, déposé au bureau de Théo Guyol, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues Toulouse, St David et St André. L'ilet entier renferme 24 terrains.

6o—La moitié indivise de l'ilet No 39, dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues Delachaise, Long et Breslow. L'ilet entier renferme 24 terrains.

7o—La moitié indivise de l'ilet No 6 dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre les rues Foucher, St David, St André et Delachaise. L'ilet entier renferme 24 terrains.

8o—La moitié indivise de l'ilet No 53, dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre les rues Foucher, Amelia, St Avid et St André.

9o—La moitié indivise de l'ilet No 54, dans le même plan et dans le même faubourg, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues St David, St André et Delachaise. L'ilet entier renferme 24 terrains.

10o—La moitié indivise de l'ilet No 36, dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues St André, St George et Toledano. L'ilet entier renferme 24 terrains.

11o—La moitié indivise de l'ilet No 40 dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Long et Breslow. L'ilet entier renferme 24 terrains.

12o—La moitié indivise de l'ilet No 41 dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane, la rue Breslow et le lieu de fond du Faubourg Plaisance.

13o—Le quart à la rivière de l'ilet No 42, dans le même Faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane, les rues Delachaise et Breslow et la ligne de fond du Faubourg Plaisance.

Propriétés dans la Paroisse St-Tammany.

1o—La moitié Est de la section No 1, Township 6 Sud du Range 8 Est, renfermant 301 acres 5/100.

2o—La moitié Ouest de la section No 1, Township 6 Sud du Range 8 Est, renfermant 32 acres 5/100.

3o—Le quart Nord-Ouest de la section No 11 dans le Township No 5, Sud du Range No 8 Est, renfermant 32 acres 5/100.

4o—La moitié Sud de la section 14, Township No 5, Sud du Range 8 Est, renfermant 320 acres 36/100.

5o—La moitié Nord de la section No 14, Sud du Range No 8 Est. Township No 5, renfermant 340 acres 36/100.

6o—La moitié Sud de la section No 11 dans le Township No 5, Sud du Range No 8 Est, renfermant 320 acres 64/100.

Propriétés dans la paroisse Livingston.

1o—Le tiers indivis d'un morceau de terre situé sur la rive droite de la rivière Tangipaho, section No 39, Township 7 Sud, Range 8 Est et section No 41, Township 7 Sud, Range 8 Est, District de Greensburg, renfermant 476 acres 59/100.

2o—La moitié indivise de la section No 34, Township 7 Sud, du Range 8 Est, renfermant 654 acres 41/100.

3o—La moitié indivise de la section No 33, Township 7 du Range No 8 Est, renfermant 654 acres 57/100.

4o—La moitié indivise de la moitié Ouest de la section 29, Township 7, de la section fractionnelle 29 et le quart Nord Est du quart Sud Est de la section 30, dans le Township 7 Sud, du Range 8 Est, renfermant 272 acres 64/100.

5o—Le quart Sud-Est du quart Nord-Ouest de la section 34, dans le Township No 6 Sud Range No 7 Est, District de Greensburg, renfermant 36 acres 18/100.

6o—La moitié du quart Nord-Ouest et le quart Sud-Est du quart Nord-Ouest et la portion Sud 22 et quart Nord-Est du quart Nord-Est de la section No 21, dans le Township 6 Sud du Range 7 Est, dans le District de terre ci-jointe à la vente à Greensburg, renfermant 317 acres 81/100.

7o—[illegible] actions de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

10 bons de construction portant première hypothèque de la compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans de Jackson et du Nord—de $1,000 chacun portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, payables semi annuellement.

3 bons de Cuba—de $1,000 chacun.

1 bon de la République du Nicaragua de $1,000.

60 actions de la Compagnie du Chemin de fer de Lafayette et de Pontchartrain—chaque action de $25.

10 actions de la compagnie du Chemin de fer du Mississipi, du Ouachita et de la Rivière Rouge, d'après des certificats datés de Camden, Arkansas—chaque action de $100.

5 actions du Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana—chaque action de $25.

1 scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent—de $130, pour l'année 1856

1 scrip de la compagnie d'Assurance de l'Union—de $40 pour l'année 1856

1 scrip de la même compagnie—de $40, pour l'année 1856.

1 Scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens—de $19, pour l'année 1857.

1 Scrip de la même Compagnie—de $40, pour l'année 1858.

—Au City Hotel—

1 bibliothèque et un lot de livres.

1 coffre fort à l'épreuve du feu.

—Conditions de la vente—

1o Les acquéreurs des ilets Nos 30, 32 et 35, dans la ville de Jefferson, devront assurer le paiement de deux billets de $1666 66 2/3 chacun, en date du 28 juin 1861, payables respectivement à 1 et 2 ans, portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, de la date de l'échéance et, après l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Pour le reste, comptant.

2o L'acquéreur du tiers indivis du morceau de terre situé sur la Rivière Tangipaho, dans la paroisse de Livingston—devra assurer le paiement de 1/3 de trois billets en date du 5 novembre 1860—un de $128, $130 payables en deux ans; un de $135,70 et payables en trois ans; le troisième de $142, payable en quatre ans—avec 8 pour cent d'intérêt de l'échéance à parfait paiement. Pour le reste, comptant.

3o Pour les autres propriétés, actions, &c—comptant. Les acquéreurs des terres devront se mettre en possession à leurs propres frais.

Les actes de vente pardevant A. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12nov—

Morceau de terre d'un très grand prix, dans la Paroisse d'Orléans, faisant face au fleuve Mississipi, Maisons et autres bâtisses, Esclaves, &c., &c.

Succession de feu E. Planchard Sr.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu de deux ordres de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 27 et du 29 novembre 1861, dossier de la Cour, No 18 [illegible], il sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 11 janvier 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte de la dite succession—

—ESCLAVES—

1o—JOE, âgé d'environ 35 ans; il a un œil malade et un bras.

2o—DINAH, âgée d'environ 29 ans, bonne cuisinière; son enfant, Célestine, âgée de 7 ans.

3o—SUSAN, âgée d'environ 55 ans, cuisinière et blanchisseuse.

—PROPRIETE FONCIERE—

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ trois milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit morceau de terre a environ un arpent et 6 toises de face au fleuve Mississipi, sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins. Il est borné, au nord par le terrain de M. A. Camus, au sud par la propriété de M. Cook, et il est en culture. Ensemble, une grande maison confortable, en bois, à deux étages, cuisine, écurie, poulailler, cuve et toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit morceau de terre.

Termes et conditions—Pour les esclaves, comptant; pour la propriété foncière, un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés en coupons, garantis par hypothèque spéciale sur ladite propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance et 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées contre les risques de l'incendie, pour le montant des billets dus, et la police devra être transférée au vendeur.

Les actes de vente pardevant A. Drouccourt, notaire public. 4déc—3 14, 24, 6, 11jv

Succession d'Edward Sonneckalb.

No 18,508.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. Barmudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 décembre 1861, il sera vendu vendredi 20 décembre 1861, au magasin du défunt, rue Natchez No 30, entre les rues Magasin et Tchoupitoulas, à 10 heures du matin,—Un lot de cigares et de meubles, un lot de vêtements, linge de table et un lot de bijoux.

Conditions—comptant sur livraison. 19 déc—14, 20

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76,

Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des biscuits Crackmell et toutes espèces de biscuits 13 sep—3 m

HUILE DE LIN.

A VENDRE—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 167, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts. 8nov—1M

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Souliers, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi, 14 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, No 114—Un lot de marchandises sèches de saison, divers lots d'*articles de fantaisie* pour cadeaux de nouvel an; assortiment de souliers pour hommes, et enfants.

14déc

Mirror Coffee House à l'encan.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Bureau No 74, rue de Chartres.

AUJOURD'HUI, samedi, 14 décembre, à 10½ heures, il sera vendu à l'enchère publique, à place connue, sur les lieux, No 185, rue Poydras, entre Baronne et Dryades.

Le contenu du café situé comme il est dit plus haut et connu sous le nom du café de MIRROR COFFEE HOUSE et comprenant les verres, carafes, liqueurs, miroirs et les installations, etc., etc.

Conditions comptant. 14déc

Peaux! Peaux! Peaux!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 14 décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt Mississippi—

5,000 livres (plus ou moins) de peaux.

Conditions—Comptant. 13déc

Métal jaune!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 14 décembre 1861, à 11 heures du Matin, il sera vendu à l'entrepôt de l'encoignure des rues Lafayette et Foucher

10,115 livres de vieux métal jaune.

Conditions—Comptant. 13déc

Machine pour tordre et couper les mèches et vapeur pour oter les mèches.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Bureau No 74, rue de Chartres.

LUNDI, 16 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 74, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, sans réserve aucune

1 machine pour tordre et couper les mèches.

1 vapeur pour oter do do. 14déc

LIVRES! LIVRES!

1000 volumes — Ouvrages classiques et d'Agriculture, Romans, Ouvrage de Médecine, Ardoises de différentes grandeurs, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

JEUDI prochain, 19 du courant, à 10 heures, il sera vendu sans aucune réserve, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, No 114—1000 volumes—ouvrages classiques et d'agriculture, romans, ouvrages de médecine, &, également, un lot d'ardoises de différentes grandeurs 14 déc

Marchandises sèches.—Marchandises sèches.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, lundi 16 du courant, à 10 heures A. M. à leur magasin d'encan, No 69 rue de Chartres—

Un grand assortiment de marchandises sèches se composant de mérinos anglais, mérinos noir, popelines, mousseline laine, châles en laine carrée et longs, damassé laine et soie, indiennes à meubles, couvertures en laine 11, 12 et 14, cotons écrus Louisiane et Appleton, coutil à matelas, indiennes rouges, nattes, &c., &c.

Conditions—à la vente. 14 déc

Vente, sans réserve, de montres en or à double boîtier, pendules françaises en porcelaine, en marbre et en bronze, ornements riches de cheminée, &c

PAR N VIGNIÉ, encanteur.

LUNDI, 16 décembre 1861, à 11 heures du matin il sera vendu, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse—

Belles et riches montres en or, à double boîtier, pour dames et messieurs; magnifiques pendules françaises en porcelaine, dito en marbre et en bronze, riches ornements de cheminées, vases à fleurs, &c., &c., corbeilles à pain et à fruits &c.

Conditions—Comptant sur livraison. 13déc

Grande vente de meubles, à l'encan, le propriétaire se retirant des affaires.

PAR R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, 20 du courant, à 10 heures et demie, au magasin de meubles, No 34 rue St Philippe, entre les rues Royale et Chartres—Tout le fonds du dit magasin consistant en meubles neufs et en acajou, bois de rose et noyer, tels que armoires, bureaux, sofas, ottomanes, chaises, berceuses, miroirs glacés, &c. &c.

Conditions—comptant. 14déc

Succession de O. B NICHOLSON—No 18,429

PAR J B CROZAT, encanteur.

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs rue Royale samedi le 14me jour du mois de décembre 1861, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable J Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 2 novembre 1861, dossier de la Cour, No 18,429, au compte de la dite succession, savoir

Un lot de terre avec ses bâtisses et améliorations ci-dessus situé dans le faubourg Franklin de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Prosper et Saint-Avid; désigné par le numéro onze sur un plan de l'arpenteur ville D. M. Surgi, levé le huit d'avril 1839. Le dit lot mesurant trente-un pieds, six pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12nov—20—30f

VENTES JUDICIAIRES.

Anastasie St Gême veuve vs J. Horace.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,163—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 14 de décembre 1861, à 10½ heures A. M., au lieu ci-après désigné, à la vente publique et à l'adjudication de—

Le fonds d'un Café situé à angle des rues de la Vieille Levée et Jefferson, Deuxième District de cette ville, dernièrement occupé en mon bureau pour recevoir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JOHN P. WALDEN,

9 déc—11,14 17,20 Shérif de la paroisse d'Orléans

R. Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicolas.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 646—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de décembre 1861, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 21 de décembre 1861 à 10½ heures A. M., au lieu ci-après désigné, pour le compte des créanciers de l'insolvable à la vente publique et adjudication de

Le fonds et l'installation d'un magasin d'habillements situé au No 193, rue de la Vieille Levée, entre celles Ste Anne et Madison, Deuxième District de cette ville, pour avoir été dûment décrit.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JOHN P. WALDEN,

9déc—9,12 14,17,21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

La dame A Gutierez, épouse de Louis de Carloc vs la dame Clotilde Conrad et son époux Auguste Conrad.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 17,471—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 14 de décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété ci-après désignée, savoir—

Un terrain sis au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet No cinquante, compris entre les rues Musique, Girod, des Artis et Urquhart. Le dit terrain est désigné par le No huit, suivant plan dressé par J. Pilié, voyer, le 6 de novembre 1837 et déposé en l'étude de J. Tegbere, alors notaire public en cette ville, sous le No 12 du livre des plans No 1.

Lequel dit terrain mesure, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Musique, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble les circonstances et dépendances du dit terrain.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition que le dit Auguste Conrad en a faite de Anthony Fernandez, par acte au rapport de Amédée Ducatel notaire public en cette ville, en date du 1er juin 1847

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER shérif

11 nov—20, 29—7.14 déc de la Paroisse d'Orléans

Joséphine Baugnon, veuve de L. Bougère, vs. Valery Blanchard et L. M. Mercod.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,22—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 14 décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

1o UN terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Un, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Roman, Du Maine et Derbigny, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 16 d'octobre 1849 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 42 du livre de plans, et mesurant, mesure américaine, trente pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds entre lignes parallèles, et face à la rue Roman.

2o UNE certaine portion de terre contiguë au terrain sus-décrit, désignée par le No huit du dit ilet, d'après le plan sus-relaté, mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Roman sur soixante pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrain et portion de terre.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 nov—20 29—7,14 déc

Eugène Rochereau & Co., vs Henry Simons.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans. No 15 15—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 7 de janvier 1862, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Ste Marie de cette ville dans l'ilet compris entre les rues St-Charles, Carondelet, Union et Gravier, désigné par le No Trois, suivant plan dressé par H ghs Graut, ingé. levé, approuvé par D. Howard, arpenteur, le 14 d janvier 1837, déposé en l'étude de J. B. Marks, ci-devant notaire public en cette ville, le février de la même année.

Ledit terrain mesure, mesure américaine, vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Gravier, cent cinquante-cinq pieds cinq pouces de profondeur d'un côté, sur la profondeur du côté de la rue No Deux vingt-six pieds huit pouces de face à la rue de l'Union.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JNO P. WALDEN, shérif de la Paroisse d'Orléans

6 déc—14, 23, 30, 7 jan

John Valentine vs Dame Anne W. Jeter et John T. Jeter, son mari.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 8,812—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, à E T. Parker, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le mardi, 7 de janvier 1862, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des esclaves HENRY et ELIZA et son enfant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

Jno P. WALDEN,

Shérif de la paroisse d'Orléans

6 déc—14,23 30 jan. 7

L. Weiss vs A. O. Carlon.—No 24,088.

QUATRIEME Cour de Juge de Paix de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Ernest Morel juge de la quatrième Cour de Juge de Paix dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 14 décembre 1861, à midi, rue St Pierre entre Chartres et Levée, à la vente publique d'une voiture à quatre roues saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

ANTHONY PRADOS, Constable.

4déc—9,14

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Lo).

FABRIQUE de fil de coton, osnaburgs et coton à calfater. Le fil de coton sera mis, sur commande, ou par quarts simples et en numéros assortis 5,12

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. M. LANE, Propriétaire.

30 nov—4m

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—16 demi dito Sauternes, à vendre au prix modéré, pour cause de fin de saison. Egalement un bon choix à vendre

J. F. CLAY, rue Royale, No 80.

15 nov—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. SCOTT, encanteur.

SAMEDI, 14 décembre, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No 51, rue Gravier 100caisses savon, 10 dito amidon perlé, 6 caisses vermouth, huile d'olive, whisky, tabac, cigares, moutarde française concentrée mêlée, en bocaux; bitter de Hostetter, café moulu, chandelles de blanc de baleine, thés noir et vert, Savon de Castille, vin rouge, absynthe, cordiaux, &c.

Conditions, comptant. 14 déc

Magnifique stock de Groceries, Liqueurs, Vins, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

LUNDI, seize décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de M W. L. Lanier, à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle-Levée, pour cause de liquidation—Tout le stock de choix de groceries, liqueurs vins, meubles de bureau, &c.

Conditions—Comptant. 6déc

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi 16 et mardi 17 décembre 1861, à 11 heures du matin sur l'habitation Hopkins, sur le Chemin de Gentilly, à peu de distance de la station du chemin de fer Pontchartrain—

100 belles vaches laitières, les unes fraîches en lait, etc., les autres sur le point de vêler, 2 taureaux, 6 chevaux, 4 mulets, 2 charrettes et lait et 2 à provisions, le lo ustensiles de la vacherie ainsi que les effets—

Conditions — Jusqu'à $100, comptant, de $100 à $300, 3 mois, et au-dessus de $300, 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi—Le bail de l'habitation dont le détail sera donné au moment de la vente 6 déc

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, No 23, rue Royale.

Madame Claire C. Toledano, épouse de David R. Godwin et autres vs Christoval Toledano et autres, pour opérer un partage.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, 19 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, d'après et conformément au jugement de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, No 16,164, en date du 12 novembre 1861, dans l'affaire de madame Claire C. Toledano, épouse de David R. Godwin et autres vs Christoval Toledano et autres, pour opérer un partage, les esclaves suivants:

1—HENRY, nègre, âgé d'à peu près 45 ans, sourd,

2—SAM, do do 67 ans, ayant des rhumatismes et la goutte,

3—PIERRE, nègre, âgé d'à peu près 50 ans, ayant des rhumatismes,

4—DELPHINE, négresse, âgée d'à peu près 45 ans, domestique de maison,

5—JOE, âgé d'à peu près 11 ans, enfant de Delphine,

6—JULIETTE, griffonne, âgée d'à peu près 35 ans, domestique de maison et son enfant MARIE, âgée d'à peu près 6 ans,

7—PHILOMELE, négresse, âgée d'à peu près 13 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse,

8—KATE, griffonne, âgée d'à peu près 18 ans, cuisinière blanchisseuse et repasseuse,

9—CELIA, négresse, âgée d'à peu près 50 ans, domestique de maison blanchisseuse et repasseuse,

10—ABBY, négresse, âgée d'à peu près 52 ans, blanchisseuse,

11—MARY ANN, négresse, âgée d'à peu près 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, ayant mal aux yeux,

12—GEORGE, nègre, âgé d'à peu près 26 ans.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois en billets divisés par coupures au gré des intéressés, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus, portant 6 pour 100 d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 pour 100 après maturité jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant F. Grima, notaire public.

16nov—16,20 25 26 31—3,6 11, 4,16 19 déc

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs un lot d'eaux de vie de pêches et de pommes, &c.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 81—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à plus haut enchérisseur, le lundi vingt-troisième jour de décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No. 2, de la Nouvelle Douane, des articles ci-après, savoir

6 barriques brandy pêches, 5 barils brandy de pêches, 4 barillets vin de Porto, 4 dito brandy [illegible], 1 dito brandy de pommes, 10 barils vin de Porto, 2 barils brandy, 10 barils vin de Malaga, [illegible], 10 bitter 5 dito brandy de pêches, 1 caisse de pêches.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1861. C. B BEVERLEY,

13déc—au23 Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs des Rail-road Iron, de 502 ton 2 quint. 1 qr. 13 livres—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane—No 84.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à plus haut enchérisseur, le MARDI, vingt-quatrième jour de décembre 1861 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre celle de Douane et Canal, de Railroad Iron, 502 tonneaux, 2 quintaux, 1 quart et 13 livres, pesant 2240 livres, actuellement à Gretna au magasin le dépôt des Etats Confédérés.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. B. BEVERLEY,

12déc—au 24 Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. Deux caisses de Linen Drills

DANS la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 82—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à plus haut enchérisseur, le LUNDI vingt-troisième jour de décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2 de la Nouvelle Douane de deux caisses de Linen Drills (contenant) Nos 2480 et 2477.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. B BEVERLEY,

12 déc—au 23 Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. 36 caisses de cigares.—Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 83.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le LUNDI vingt-troisième jour de décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2 de la Nouvelle Douane—36 caisses de cigares, marques et numéros, S. B. 2144, 2145, 2147, 2429, 2430, 2431, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454. Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. B. BEVERLEY,

12 déc—au 23 Marshal des Etats Confédérés.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. onze chargements de charbon, sur chaland.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 8—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère et au plus haut enchérisseur, le mardi, 24 de décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, de onze chargements de charbon, numérotés comme suit: 94, 75, 72, 70, 69, 67, actuellement à Algiers, paroisse de Jefferson, étant du charbon de Pittsburg.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861.

12déc—au24 C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de MILLIEN BIQUAISSE—No 18,509.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jean-Baptiste Fourcade a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Millien Biquaisse, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. MICHOT,

14 déc—18 23 Députe Greffier.

Succession de J Arthur GUILLOTTE—No 17,904.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. MICHOT,

14dé—18 23 Député greffier.

Succession de Lezare BAHAM—No 18,419.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,

5 déc—5, 9, 14 Député Greffier.

Succession de Dame Josefa HERNANDEZ, décédée épouse de José Prats—No 764.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Dame Anita Prats veuve de Miguel Hernandez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Dame Josefa Hernandez, épouse décédée de feu José Prats, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,

5dé 9 14 Député Greffier

Succession de Edouard DUSSUMIER—No 18 366

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

10 déc—14, 19 E. MICHOT, Député-greffier.

Succession de William G. STEPHENS—No 18,502.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Gideon Stephens a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de William Stephens, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,

11déc—14, 19 Député Greffier.

R. Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicholas.—No 14,646.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Les créanciers de l'insolvable Rosémond Champagne sont par le présent avisés que la cession de ses biens a été faite par la Cour, et les créanciers de Champagne et Nicholas, ont acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et les créanciers de la dite société; et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue en l'étude de E. Bouny, Esq. notaire public, en cette ville, le 7me jour de janvier 1862, à 10 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et aussi pour la nomination d'un syndic, et il est défendu à toutes personnes de payer à l'insolvable tout montant ou de livrer des biens à l'insolvable, et les biens de la dite cession seront suspendus, et que Louis Duvigneaud, Esq., est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 6me jour de décembre 1861.

A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

5déc—14,24 janv

Thomas Roesch vs ses créanciers—No 15,171.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. A. DREUX,

13déc—17 21 Député-Greffier

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 26 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain.

AM. FORTIER, Caissier.

29 nov—au 18 déc

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils de Bi-Sulphite de chaux. A vendre par J. ALBRECHT, No 133, rue du Camp.

9 déc